

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST  
numéro d'identification : 64262

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P102	Tenir hors de portée des enfants.
	<b>Prévention:</b>	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	<b>Intervention:</b>	
	P305 + P351 + P338	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</b> Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	<b>Élimination:</b>	
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319  SCL >= 50 % 2; H319	>= 25 - < 40

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	97489-15-1 307-055-2 01-2119489924-20	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  SCL > 60 % 4; H302 > 15 % 1; H318 10 - 15 % 2; H319 > 10 % 2; H315	>= 5 - < 10
amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	90622-74-5 292-477-9 01-2119489409-22	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)	78330-20-8  02-2119549526-31	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302  SCL 1 - 10 % 2; H319 > 10 % 1; H318	>= 2 - < 3
Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3  01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  SCL 5 - < 10 % 2; H319 >= 10,0 % 1; H318	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation  
Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m <sup>3</sup>	2006-03-23	BE OEL

#### DNEL

**éthanol**  
**64-17-5:**

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 1900 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 950 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 343 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 950 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 206 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 114 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 87 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 950 mg/m<sup>3</sup>

**acides sulfoniques, sec-**

: Utilisation finale: Travailleurs

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

**alcanes en C14-17, sels de sodium**  
**97489-15-1:**

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 2,8 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 35 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 2,8 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 2,8 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 3,57 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 12,4 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 7,1 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 2,8 mg/cm<sup>2</sup>

**amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)**  
**90622-74-5:**

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 4,16 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 73,4 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,09 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 2,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 21,73 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 6,25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,056 mg/cm<sup>2</sup>

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:** : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 2750 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 175 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 1650 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 52 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,132 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,079 mg/cm<sup>2</sup>

### PNEC

**éthanol 64-17-5:** : Eau douce  
Valeur: 0,96 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,79 mg/l



## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 3,6 mg/kg

Sol  
Valeur: 0,63 mg/kg

STP  
Valeur: 580 mg/l

intermittent release  
Valeur: 2,75 mg/l

**acides sulfoniques, sec-  
alcanes en C14-17, sels de  
sodium  
97489-15-1:** : Eau douce  
Valeur: 0,04 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,004 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 9,4 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 0,94 mg/kg

Sol  
Valeur: 9,4 mg/kg

STP  
Valeur: 600 mg/l

intermittent release  
Valeur: 0,06 mg/l

Oral(e)  
Valeur: 53,3 mg/kg

**amides en C12-18 et insaturés  
en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)  
90622-74-5:** : Eau douce  
Valeur: 0,007 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,0007 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 0,161 mg/kg

Sol  
Valeur: 0,28 mg/kg

STP  
Valeur: 830 mg/l

intermittent release  
Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment marin  
Valeur: 0,0161 mg/kg

**Alcools, C12-14, ethoxylated,  
sulfates, sodium salts** : Eau douce  
Valeur: 0,24 mg/l

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

### 68891-38-3:

Eau de mer  
Valeur: 0,024 mg/l

STP  
Valeur: 10000 mg/l

intermittent release  
Valeur: 0,071 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 5,45 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 0,545 mg/kg

Sol  
Valeur: 0,946 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

### Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Aspect	: liquide
Couleur	: orange
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 10, à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 28,6 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,968 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: env. 11 s Section transversale: 4 mm
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

- Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
- Toxicité par aspiration : Pas classé(e)
- Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

### Composants:

#### éthanol

#### 64-17-5:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 Rat: 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 51 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402
- DL50 dermal Lapin: > 10.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation légère des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Souris  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 5.200 mg/kg
- Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 13.800 mg/kg
- Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 30400 mg/m<sup>3</sup>  
: Rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 408

### acides sulfoniques, sec-alcane en C14-17, sels de sodium 97489-15-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Souris: > 2.000 mg/kg  
Toxicité à dose répétée : Rat, mâle et femelle: NOAEL: 200 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Souris: NOAEL: 500 mg/kg  
Voie d'application: Dermale

### amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation de la peau  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

### Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 500 - 2.000 mg/kg  
DL50 oral Rat: > 300 - 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406

### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 7.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: > 300 mg/kg,  
F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
>1.000 mg/kg  
> 1.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 300 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition : Voies d'exposition: Ingestion  
Organes cibles: Foie

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

répétée

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **éthanol**

##### **64-17-5:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 8.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 11.200 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 : 5.012 mg/l
- Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: Pas d'information disponible.
- CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h
- CE50 : 4.432 mg/l
- EC10 : 11,5 mg/l
- EC10 : 280 mg/l
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

##### **acides sulfoniques, sec-alcane en C14-17, sels de sodium**

##### **97489-15-1:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9,81 mg/l



## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 61 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Toxicité pour les bactéries	: voir texte créé par l'utilisateur (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 600 mg/l Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412 BPL:
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 204 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,36 mg/l Durée d'exposition: 22 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC: 470 mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222 BPL:oui

### amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l Méthode: ISO 7346/2
Toxicité pour les bactéries	: CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12,5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 10 - 100 mg/l  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): 48 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h  
Méthode: DIN 38412

### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : 0,95 mg/l  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire  
Méthode: DIN 38412  
BPL: oui
- EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire  
BPL:
- Toxicité pour les poissons : NOEC: 1,2 mg/l  
(Toxicité chronique)
- NOEC: 1 - 10 mg/l  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)
- NOEC: 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
(Toxicité chronique)  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 750 mg/kg  
Durée d'exposition: 96 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

- Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### Composants:

#### éthanol

##### 64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

#### acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium

##### 97489-15-1:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 78 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B  
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Inoculum: boue activée  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 89 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E  
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Inoculum: boue activée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 96,2 %  
Durée d'exposition: 34 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A  
Remarques: Devrait être biodégradable

Demande Chimique en Oxygène : 1.510 mg/g  
(DCO)

Carbone organique dissous : 322 mg/g  
(COD)

#### amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

##### 90622-74-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

#### Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

##### 78330-20-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %  
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Demande Biochimique en : 1.650 mg/g  
Oxygène (DBO) Le temps d'incubation: 30 d

Demande Chimique en Oxygène : 2.500 mg/g

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

(DCO)

### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique  
Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 41 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### éthanol

##### 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

### Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

##### 78330-20-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

##### 68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### éthanol

##### 64-17-5:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

##### 68891-38-3:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol  
Milieu: Sol  
Koc: 191 Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

#### Composants:

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : 1993  
IMDG : 1993  
IATA : 1993

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(éthanol)  
IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(Ethanol)  
IATA : Flammable liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3  
IMDG : 3  
IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Code de classification : F1

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-E

### IATA

**(Cargo)** : Flammable liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,25 %

## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

588,14 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 26,25 %  
254,07 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Parfums, LINALOOL, AMYL CINNAMAL, GERANIOL

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H226	Sur la base de données d'essai.
	H319	Sur la base de données d'essai.
	H315	Méthode de calcul
	H412	Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -



## TANET SR 13C 4x2 I EAST/WEST

WM 0712706

Numéro de commande: 0712706

Version 8.3

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 14.12.2021

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

50000002902